



SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Education et du social
REGION ILE DE FRANCE ET OUTRE MER

Invitation aux partenaires professionnels associatifs et syndicaux

Le SNPES-PJJ-FSU vous invite au Forum mis en place par un collectif de personnels syndiqués et non syndiqués, à l'occasion d'une journée de grève nationale :

Le Vendredi 6 avril 2012
entre 14 et 18 heures
A la Bourse du travail
Salle Croizat
3, rue Château d'eau 75010 PARIS.

Au programme : exposition de photos et de documents, témoignages sonores, table ronde avec les partenaires (magistrat, OIP, Education nationale, secteur de la psychiatrie), interpellation des candidats à l'élection présidentielle...

Depuis plus d'une dizaine d'années, la PJJ subit de plein fouet des transformations sans précédent tant dans le dévoiement de ses missions que dans la redistribution de ses moyens à des fins sécuritaires et répressives.

Sous le fallacieux prétexte et dans le cadre d'une application brutale de la RGPP, beaucoup de postes ont été fermés ou redéployés en direction des lieux de détention (quartier mineur, Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs) et des lieux privatifs de liberté (Centres Educatifs Fermés...). L'insertion professionnelle a été démantelée, entraînant la disparition de dispositifs et d'initiatives pourtant essentiels pour des jeunes en grande difficulté.

Par ailleurs, la politique de recentrage total au pénal choisit par le gouvernement a entraîné la disparition des mesures au civil permettant pourtant, outre la mixité et la non-stigmatisation du public pris en charge, l'accompagnement éducatif de jeunes n'étant plus dans le passage à l'acte mais ayant néanmoins besoin de la poursuite d'un soutien dans la continuité du lien construit. Elle a également laissé de côté les jeunes majeurs alors même que le passage à la majorité est souvent un moment crucial de leur parcours, au niveau de leur insertion sociale et professionnelle. Beaucoup se retrouvent sans logement, voir parfois sans papier et de fait, sans aide, ce d'autant que la suppression du civil s'est fait sans transfert suffisant de crédit pour le Conseil général et donc l'Aide sociale à l'Enfance.

Les multiples attaques faites à l'Ordonnance de 1945, essentiellement inspirés par des stratégies politiciennes en fonction des faits divers, ont notamment pour conséquence la diminution du temps consacré aux enfants et leur famille, et l'accélération des procédures tendant à assimiler la justice des mineurs à la justice des majeurs, voir même à la rendre parfois plus sévère. Elles ont vidé de sa substance les intentions initiales des législateurs quant à la priorité de l'éducatif sur le répressif.

Les personnels sont en grande souffrance. Les modifications quasi-annuelles de leurs missions, la dégradation de leurs conditions de travail, les restructurations affectant leur service ou leur département, les pressions de plus en plus importantes de notre hiérarchie, ainsi que des Parquets et de certains magistrats contribuent à générer des surcharges de travail, de l'angoisse, des stratégies de replis individuel, une démotivation, une perte de repères professionnels.

Quant aux jeunes et aux familles pris en charge par nos services, nous constatons une aggravation de la précarité et une diminution de l'aide qui peut leur être apporté : disparition de la diversité des propositions de placement pour les jeunes, dégradation des conditions d'accueil dans les foyers éducatifs au profit des moyens alloués à l'enfermement, réduction de l'accompagnement dans les services de milieu ouvert à la fonction d'investigation, mise à mal de la pluridisciplinarité dans les équipes éducatives, disparition progressive des dispositifs d'insertion adaptés, diminution des moyens alloués au Service habilité (SAH)...

Cette politique est contre-productive. Elle n'enraye en rien la délinquance des mineurs. Elle crée injustice et violences institutionnelles. Sur ce point, la politique de ces dix dernières années est un échec. En supprimant des classes et des écoles et en ouvrant des prisons, les orientations pour notre jeunesse sont révélatrices de choix clairs de société, s'appuyant sur le populisme et la désinformation.

Le Vendredi 6 avril 2012 aura lieu l'audience du premier tribunal correctionnel pour mineurs de Paris issu de la loi du 13 août 2011, qui tend à juger les jeunes récidivistes de 16 ans et plus comme des majeurs. C'est pour manifester contre cette ultime attaque faite à l'Ordonnance de 45 que le Forum auquel vous êtes conviés se tiendra. L'objectif principal est de rendre visible les difficultés rencontrées par les personnels de la PJJ et de fait, par nos partenaires et d'échanger ensemble sur l'avenir de notre jeunesse. Une première table ronde aura lieu à 14 h 30 en présence d'invités de différents secteurs (magistrature, OIP, éducation nationale, éducation spécialisée, secteur de la psychiatrie). Il s'agit également de profiter de l'occasion pour interpeller les candidats à l'élection présidentielle ou leur représentant que nous avons également invités.

Contact région : Sonia OLLIVIER : 06.62.46.64.38 -

Contact national : Maria INES : 06.72.65.02.72